|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/23/11 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 14 mars 2019  |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt‑troisième session**

**Genève, 20 – 24 mai 2019**

Estimation actualisée des coûts liés à la mise en œuvre de la feuille de route pour encourager l’utilisation du forum sur le Web mis en place dans le cadre du “Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs” et son intégration au sein de la nouvelle plateforme INSPIRE de l’OMPI

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa vingt‑deuxième session tenue du 19 au 23 novembre 2018, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a examiné le document CDIP/22/5 intitulé “Estimation actualisée des coûts liés à la mise en œuvre de la feuille de route pour encourager l’utilisation du forum sur le Web mis en place dans le cadre du ‘Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs’”. Ce document contenait une liste correspondante d’actions possibles et une estimation actualisée des coûts établie sur la base d’une mise en œuvre des actions initialement présentées dans le document CDIP/21/6 au sein de la plateforme eTISC de l’OMPI. Le comité a prié le Secrétariat “de fournir des informations supplémentaires sur l’estimation des coûts liés à l’adaptation et l’intégration du forum sur le Web au sein de la plateforme Intellogist de l’OMPI qui est en cours d’élaboration, pour examen à la vingt‑troisième session.”
2. L’annexe du présent document contient les informations supplémentaires demandées concernant la proposition d’intégration du forum sur le Web au sein de la plateforme INSPIRE de l’OMPI (précédemment dénommée “Intellogist”).
3. *Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

1. Il est rappelé que, à la dix‑huitième session du CDIP, les délégations des États‑Unis d’Amérique, de l’Australie et du Canada ont soumis une proposition conjointe sur les activités relatives au transfert de technologie (voir l’annexe I du document CDIP/18/6 Rev.). Le comité est convenu d’aller de l’avant avec les points 1, 2, 3, 4 et 6 de cette proposition.
2. Le point 4 indiquait ce qui suit : “[nous proposons que] le Secrétariat encourage l’utilisation du forum sur le Web mis en place dans le cadre du ‘Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs’, qui constitue un instrument utile pour répondre aux questions et préoccupations des États membres relatives au transfert de technologie. Le Secrétariat devrait aussi créer, sur la page Web de l’OMPI consacrée au transfert de technologie (mentionnée au point 1), un lien vers le forum sur le Web”.
3. En réponse à cette demande, un document contenant la feuille de route pour encourager l’utilisation du forum sur le Web mis en place dans le cadre du “Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs” (document CDIP/20/7) a été présenté pour examen par le comité à sa vingtième session. Le Secrétariat a en outre été prié d’établir une estimation des coûts liés à la mise en œuvre des actions possibles indiquées dans la feuille de route.
4. À sa vingt et unième session, le comité a examiné l’estimation des coûts liés à la mise en œuvre de la feuille de route pour encourager l’utilisation du forum sur le Web mis en place dans le cadre du “Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs” figurant dans le document CDIP/21/6 et a prié le Secrétariat de réviser la feuille de route et l’estimation des coûts en cas d’utilisation d’une plateforme existante, telle que la plateforme eTISC de l’OMPI. Par conséquent, à sa vingt‑deuxième session, après examen de l’estimation actualisée des coûts, le comité a prié le Secrétariat de fournir des informations supplémentaires sur l’estimation des coûts liés à l’adaptation et l’intégration du forum sur le Web au sein de la plateforme INSPIRE de l’OMPI (précédemment dénommée “Intellogist”) qui est en cours d’élaboration.
5. La feuille de route pour encourager l’utilisation du forum sur le Web mis en place dans le cadre du “Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs” figurant dans le document CDIP/20/7 indiquait les actions possibles ci‑après pour encourager l’utilisation du forum sur le Web mis en place au titre du projet susmentionné du Plan d’action pour le développement :

*Action possible n° 1 :* dans un premier temps, procéder à une évaluation du public cible, des offres qu’il prend en compte et des services faisant concurrence au forum sur le Web, et examiner l’expérience des utilisateurs concernant ce forum.

*Action possible n° 2 :* dans un deuxième temps, mettre au point une stratégie en matière de contenu sur la base de l’évaluation et de l’examen de l’expérience des utilisateurs réalisés dans le cadre de l’action n° 1, en tenant compte des activités et capacités existantes au sein de l’OMPI et en évaluant les besoins en matière de ressources additionnelles. La stratégie en matière de contenu pourrait permettre d’identifier des types spécifiques de contenus générés professionnellement qui seraient produits pour le forum sur le Web et de contenus générés par les utilisateurs à attirer sur ce forum, ainsi que les liens entre ces types de contenus. La stratégie en matière de contenu pourrait également répondre à des questions telles que la forme efficace (notamment la formulation, le ton et les normes sociales) et déterminer les rôles et flux nécessaires.

*Action possible n° 3 :* dans un troisième temps, mettre en place des exigences technologiques pour mettre en œuvre de manière efficace la stratégie en matière de contenu conformément à l’action n° 2 et assurer une gestion efficace des utilisateurs et des contenus, et trouver des plateformes remplissant ces critères, en tenant compte des ressources et capacités existantes au sein de l’OMPI.

*Action possible n° 4 :* dans un quatrième temps, déployer la plateforme conformément à l’action n° 3 et mettre en œuvre la stratégie en matière de contenu en accord avec l’action n° 2.

*Action possible n° 5 :* dans un cinquième temps, mettre en place une stratégie de promotion et de communication afin d’identifier les mécanismes efficaces par lesquels des segments du public cible déterminé dans l’évaluation mentionnée à l’action n° 1 pourraient être atteints, et définir des actions spécifiques à prendre, par exemple des liens sur des pages Web ou des campagnes par courrier électronique et sur les réseaux sociaux. Une des mesures qui ont déjà été prises est la création d’un lien sur la page “Transfert des technologies et du savoir” renvoyant vers le forum sur le Web.

*Action possible n° 6 :* en sixième lieu, chercher des partenariats avec des organisations qui ont établi des communautés dans le domaine du transfert de technologie afin d’attirer les utilisateurs sur le forum sur le Web et d’améliorer les services qu’il propose.

1. Il est possible d’omettre la mise en place d’exigences technologiques et le recensement de plateformes remplissant ces critères conformément à l’action n° 3. La plateforme déployée dans le cadre de l’action n° 4 serait une plateforme multimédia existante spécifique utilisée par l’OMPI, à savoir la plateforme de réseaux sociaux eTISC.
2. Choisir cette solution permettrait de supprimer le coût de mise en œuvre de l’action n° 3 mais pourrait limiter : i) la mesure dans laquelle la plateforme déployée conformément à l’action n° 4 pourrait répondre aux conclusions de l’évaluation et de l’examen de l’expérience des utilisateurs réalisés dans le cadre de l’action n° 1; et ii) les types spécifiques de contenus générés professionnellement qui ont été recensés par la stratégie en matière de contenu conformément à l’action n° 2. Ces limites résulteraient des possibilités restreintes de personnalisation offertes par la plateforme de réseaux sociaux eTISC.
3. Déployer la plateforme conformément à l’action n° 4 consisterait à personnaliser la plateforme de réseaux sociaux eTISC dans le cadre limité qu’elle offre, en tenant compte des résultats de l’évaluation et de l’examen de l’expérience des utilisateurs réalisés dans le cadre de l’action n° 1 et de la stratégie en matière de contenu conformément à l’action n° 2. La première estimation actualisée des coûts liés à la mise en œuvre de la feuille de route pour encourager l’utilisation du forum sur le Web figurant dans le document CDIP/22/5 comportait les actions possibles ci‑après :

*Action possible n° 1 :* dans un premier temps, procéder à une évaluation du public cible, des offres qu’il prend en compte et des services faisant concurrence au forum sur le Web, et examiner l’expérience des utilisateurs concernant ce forum.

*Action possible n° 2 :* dans un deuxième temps, mettre au point une stratégie en matière de contenu sur la base de l’évaluation et de l’examen de l’expérience des utilisateurs réalisés dans le cadre de l’action n° 1, en tenant compte des activités et capacités existantes au sein de l’OMPI et en évaluant les besoins en matière de ressources additionnelles. La stratégie en matière de contenu pourrait permettre d’identifier des types spécifiques de contenus générés professionnellement qui seraient produits pour le forum sur le Web et de contenus générés par les utilisateurs à attirer sur ce forum, ainsi que les liens entre ces types de contenus, compte tenu des possibilités limitées de personnalisation offertes par la plateforme de réseaux sociaux eTISC. La stratégie en matière de contenu pourrait également répondre à des questions telles que la forme efficace (notamment la formulation, le ton et les normes sociales) et déterminer les rôles et flux nécessaires.

*Action possible n° 3 :* dans un troisième temps, personnaliser la plateforme de réseaux sociaux eTISC et mettre en œuvre la stratégie en matière de contenu conformément à l’action n° 2.

*Action possible n° 4 :* dans un quatrième temps, mettre en place une stratégie de promotion et de communication afin d’identifier les mécanismes efficaces par lesquels des segments du public cible déterminé dans l’évaluation mentionnée à l’action n° 1 pourraient être atteints, et définir des actions spécifiques à prendre, par exemple des liens sur des pages Web ou des campagnes par courrier électronique et sur les réseaux sociaux.

*Action possible n° 5 :* dans un cinquième temps, chercher des partenariats avec des organisations qui ont établi des communautés dans le domaine du transfert de technologie afin d’attirer les utilisateurs sur le forum sur le Web et d’améliorer les services qu’il propose.

1. Compte tenu de la subordination entre les différentes tâches, les coûts liés à la mise en œuvre de l’action n° 3, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie en matière de contenu, ne pourront être déterminés qu’une fois l’action n° 2 terminée (mise au point d’une stratégie en matière de contenu). Le volume de contenu amélioré à créer pourrait varier considérablement selon la stratégie retenue, de même que les ressources nécessaires pour créer ce contenu.
2. Les coûts liés à la pérennisation des résultats obtenus dans le cadre de l’action n° 4, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des activités de promotion et de communication, ne pourront être déterminés qu’une fois l’action n° 4 terminée (mise en place d’une stratégie de promotion et de communication). Le nombre d’activités de promotion et de communication à mettre en œuvre pourrait varier considérablement selon la stratégie retenue, de même que les ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces activités.
3. Les coûts liés à la mise en œuvre de l’action n° 5, notamment en ce qui concerne la recherche (et l’établissement) de partenariats pour les contenus, les plateformes, la promotion et la communication, ne pourront être déterminés qu’une fois les actions nos 2 et 4 terminées (mise au point d’une stratégie en matière de contenu et mise en place d’une stratégie de promotion et de communication). L’ampleur et la nature de ces partenariats seraient déterminées en fonction de leur contribution à la création de contenu, au déploiement des plateformes et à la mise en œuvre des activités de promotion et de communication.
4. Pour la mise en œuvre des actions possibles susmentionnées, il faudrait recruter des experts externes dans le domaine de l’analyse des communications numériques, de l’élaboration de stratégies et de la création de contenu. Selon les estimations, les ressources nécessaires s’élèveraient à 90 000 francs suisses et la durée du projet, à compter de son approbation, serait de 12 mois, comme indiqué dans le document CDIP/22/5.

### Variante

1. Une variante par rapport à la feuille de route initiale (document CDIP/21/6) et par rapport à la feuille de route révisée (CDIP/22/5) consisterait à déplacer le contenu du forum sur le Web vers la plateforme eTISC uniquement. Cette solution permettrait de tirer parti des efforts déployés pour l’administration du site Web et la modération des échanges sur la plateforme eTISC d’une manière générale et d’augmenter la fréquentation de la plateforme eTISC. Toutes les actions possibles indiquées dans la feuille de route initiale et dans la feuille de route révisée, visant à favoriser l’engagement des utilisateurs et la création de contenus générés par les utilisateurs, seraient omises. Aucune ressource additionnelle ne serait nécessaire pour mettre en œuvre cette variante.
2. La plateforme eTISC devrait être intégrée au sein de la plateforme INSPIRE de l’OMPI (Répertoire des rapports d’information spécialisée en matière de brevets), précédemment dénommée “Intellogist”, en 2019. Aucune ressource additionnelle ne devrait être nécessaire en plus de celles déjà indiquées pour mettre en œuvre la feuille de route initiale, la feuille de route révisée ou la variante au sein d’une plateforme intégrée, par rapport à son intégration au sein de la plateforme eTISC existante, au‑delà des ressources affectées aux feuilles de route et à la variante.

[Fin de l’annexe du document]